MAISONS-LAFFITTE

Cité du Cheval

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE VOIRIE
Tél. :01 34 93 12 47
demande.voirie@maisonslaffitte.fr

DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT ET DE DEVERSEMENT A L'EGOUT PUBLIC

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, …..……..……

Domicilié(e)……..…..

Téléphone et courriel ……

Permis de construire N°…….……du ……

Déclaration de travaux N°……..…du ……

Demande :

L'autorisation de construire un – plusieurs (1) branchement(s) particulier(s) sur l' – les (1) égout(s) public(s) existant(s) dans la voirie de MAISONS-LAFFITTE et destiné à déverser les eaux usées (1) et pluviales (1) de la construction m'appartenant et située (adresse) ..…….....……..

L'autorisation d'ouvrir une - plusieurs (1) tranchée(s) sous la voirie.

Cette construction est :

- ☐ Une habitation individuelle qui comporte.....….....logement(s)…….m² (surface totale de plancher).

- ☐ Un immeuble d'habitations collectives et professionnelles qui comporte……..…logements……..m² et/ou……m² de surface totale de plancher à usage professionnel.

- ☐ Un établissement industriel qui comporte un effluent industriel d'un débit moyen de……..et d'un débit maximum de……....ayant la composition chimique suivante……..…….……..et évacué à la température moyenne de……..……...

- ☐ Piscine de …….m².

Les obligations réglementant l'établissement des branchements particuliers sur les égouts publics seront rappelées par arrêté municipal.

Je m'engage à payer les frais en vigueur et notamment la taxe de raccordement à l'égout.

(1) Rayez les mentions inutiles

MAISONS-LAFFITTE

Cité du Cheval

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE VOIRIE
Tél. :01 34 93 12 47
demande.voirie@maisonslaffitte.fr

RESPECT DES DROITS INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les renseignements fournis sont nécessaires au traitement de votre demande. Ils font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la ville de Maisons-Laffitte destiné à gérer les branchements à l'égout public, vérifier la conformité des installations et récupérer la taxe de raccordement. Sa base légale est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données relatives au paiement de la taxe de raccordement sont conservées pendant 10 ans, les autres sont conservées 5 ans puis versées au service Archives. Elles sont destinées aux agents des services techniques de la ville et aux différents organismes partenaires concernés par la demande (Association Syndical du Parc, communauté d'agglomération, Compagnie des Eaux…)

Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation), vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de la Ville en écrivant à dpo@maisonslaffitte.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Maisons Laffitte, le

Signature du demandeur :

(1) Rayez les mentions inutiles

MAISONS-LAFFITTE

Cité du Cheval

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE VOIRIE
Tél. :01 34 93 12 47
demande.voirie@maisonslaffitte.fr

AVIS TECHNIQUE DE LA VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS TECHNIQUE DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le Directeur de la Compagnie des Eaux,

(1) Rayez les mentions inutiles